



Faculté
de médecine



ECOLE D'ORTHOPHONIE DE STRASBOURG

CARNET DE STAGES

SOMMAIRE

I. PLACE DES STAGES DANS LE CURSUS

- 1) - Généralités**
- 2) - Nombre d'heures de stage**
 - a) Stages 1^{ère} année
 - b) Stages cliniques (2^{ème} + 3^{ème} + 4^{ème} années)

II. STAGES 1^{ère} ANNEE

- 1. Modalités d'organisation**
- 2. Objectifs**
- 3. Evaluation**
- 4. Rapports de stage**

III. STAGES CLINIQUES

- 1. Modalités d'organisation**
- 2. Objectifs**
- 3. Evaluation**
- 4. Rapports de stage**

IV. Feuille de route

I. PLACE DES STAGES DANS LE CURSUS

1) Généralités

De la 1^{ère} à la 4^{ème} année d'études en orthophonie, les stages occupent une place importante dans le cursus de formation.

La 1^{ère} année d'orthophonie est consacrée aux enseignements fondamentaux et aux stages dans le cadre scolaire et celui de la petite enfance. Les stages sont orientés vers l'observation du développement avec une ouverture vers l'exercice orthophonique (cf récapitulatif stages 1^{ère} année).

Les enseignements sur la pathologie du langage se déploient sur la 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année d'études. Dans le même temps, se déroulent les stages cliniques, à la fois en cabinet libéral, en milieu hospitalier et en institution (cf récapitulatif stages 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année).

Ces stages comportent une phase d'observation pour aboutir progressivement, sous le contrôle et à l'appréciation du maître de stage, à une autonomie de plus en plus grande. L'activité de l'étudiant s'effectue toujours sous la supervision et la responsabilité de l'orthophoniste maître de stage. Leur objectif est l'appropriation et la maîtrise

- de savoir, savoir-faire et savoir-être professionnels,
- d'une synergie entre les formations théoriques et pratiques caractéristiques de la profession d'orthophoniste.

La validation de l'ensemble des stages et rapports de stages, la réussite aux examens et l'acceptation du mémoire détermineront l'obtention du diplôme (certificat de capacité d'orthophoniste).

Les maîtres de stages jouent un rôle important dans la formation des étudiants. Il sera tenu compte de leur évaluation du stagiaire dans la validation des stages (cf. chapitre évaluation).

Leur contribution est bénévole : elle ne donne lieu à aucune rémunération.

La formation pratique des étudiants repose donc sur la bonne volonté de professionnels qui souhaitent partager leur expérience.

Le stagiaire saura apprécier à sa juste valeur cet investissement et adoptera une attitude respectueuse à l'égard des orthophonistes qui l'accueillent – et de leurs patients.

En particulier, il veillera

- à respecter les horaires (présence aux dates et horaires convenus : une absence doit être annoncée et motivée)
- à adopter une tenue vestimentaire et un comportement appropriés. Le maître de stage informera la direction de l'école de tout problème rencontré avec le stagiaire. Toute rupture du contrat de stage devra être précédée d'un entretien avec les directrices d'études.

2) Nombre d'heures de stage

(cf documents ci-dessous)

Stages 1^{ère} année

- Stages Education Nationale et Crèches

- **Crèche :** 1 semaine ou 30h
- **Classe maternelle :** 1 semaine ou 30h
- **Cours préparatoire :** 1 semaine ou 30h
- **Cours moyen :** 1 semaine ou 30h
- **Classe spécialisée :** 1 semaine ou 30h
(Clis, Rased, SEGPA, UPI....)

- Stages d'observation auprès d'un orthophoniste

- **En cabinet libéral :** 20h
- **En institution ou milieu hospitalier :** 20h

Stages cliniques

Nombre d'heures de stage à effectuer en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année

➤ PATHOLOGIES

- **Langage écrit** **180h**
 - dyslexie
 - dysorthographe
 - dysgraphie

- **Dyscalculie et troubles du raisonnement logico-mathématique** **20h**

- **Langage oral** **140h**
 - troubles de l'articulation
 - retard/trouble de la parole
 - retard/trouble du langage – dysphasie
 - bégaiement

- **Handicaps** **60h**
 - IMOC
 - Déficience mentale
 - Surdit 
 - Maladies g n tiques
 - Autisme
 - Autres

- **Troubles sph re ORL** **60h**
 - Laryngectomies : 20h et chirurgies ORL
 - D glutition atypique
 - R ducation v lo – tubo – tympanique
 - Insuffisance v laire
 - Division palatine
 - Dysphagie (adulte – enfant)

- **Voix** **20h**
 - Dysphonie fonctionnelle
 - Dysphonie organique chez l'adulte et/ou l'enfant

- **Troubles neurologiques** **100h**
 - aphasie
 - dysarthrie
 - traumatisme cr nien
 - maladies neuro d g n ratives (SLA – SEP – d mences – Parkinson...)
 - dysphagie
 - Troubles des fonctions sup rieures (m moire, attention, fonctions ex cutes...)

- **Stomatologie – orthodontie :** **10h**

(en cabinet lib ral ou en service hospitalier de stomatologie)

➤ STAGES EN INSTITUTION

- Stage dans un service de psychiatrie infantile **1 sem. ou 30 h**

- IME, ITEP, (d ficience mentale, trouble du comportement) **1 sem. ou 30h**

- Institut d'enfants sourds **1 sem. ou 30h**

- Maison de retraite **1 sem. ou 30h**

II. STAGES 1^{ère} ANNEE

1. Modalités générales d'organisation

En 1^{ère} année les étudiants doivent effectuer (cf doc.I.2.a.) :

- Cinq stages d'une semaine (ou 30h) en crèche et en milieu scolaire qui donneront lieu chacun à un rapport de stage validé en fin de 2^{ème} année.
- Deux stages de 20h d'observation auprès d'un orthophoniste exerçant en libéral et d'un orthophoniste exerçant en institution. Ces orthophonistes doivent avoir été agréés par l'école d'orthophonie de Strasbourg.

Procédures

- Stages école et crèche :

- Téléphoner à l'école.
- Demander au directeur de l'école si l'accord de l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN) de la circonscription est nécessaire. (Pas pour les crèches qui ne dépendent pas de l'Education Nationale)
- Si cet accord est sollicité, envoyer le courrier à l'IEN de la circonscription.
- Après accord de celui-ci, remettre au Directeur de l'établissement d'accueil les conventions « stage 1^{ère} Année école-crèche » en 2 exemplaires pour signature.
- Ces conventions devront également être signées par l'étudiant et par les directrices d'études.
- Remettre un des exemplaires à l'école d'orthophonie et l'autre à l'établissement d'accueil.
- En fin de stage, faire signer une attestation de stage par le maître de stage validant les heures et la remettre à l'école d'orthophonie.

Pour les crèches :

- Les procédures restent identiques, un accord préalable de la ville peut être demandé. Les conventions sont les mêmes que pour les stages « école ».

- Stages en libéral

La procédure est la suivante :

- Prendre contact avec le cabinet ou l'établissement.
- Définir les dates de stage avec l'orthophoniste.
- Remplir la « demande d'autorisation pour les stages d'observation » et signer deux exemplaires de la « convention pour les stages d'observation ».
- Apporter ces 3 documents au bureau des directrices qui se chargeront d'envoyer le dossier.
- En fin de stage, faire signer par l'orthophoniste l'attestation de stage qui validera celui-ci.

IL EST IMPERATIF QUE LES PAPIERS SOIENT FAITS SUFFISAMMENT A L'AVANCE, LES COURRIERS ETANT TRES LENTS DANS LES ADMINISTRATIONS

2. Objectifs des stages 1^{ère} année :

Dans le programme d'enseignement de 1^{ère} année d'études, un chapitre important est consacré à la pédagogie et à l'organisation du système scolaire.

Ce programme a pour objet d'étude les thèmes suivants :

- L'école et l'enseignement préscolaire et scolaire en France et à l'étranger.
- Les problèmes d'accueil des enfants (crèches, maternelle, ...)
- Les méthodes d'enseignement et l'apprentissage (plus particulièrement de la langue maternelle, du langage oral et écrit, des mathématiques).
- L'enseignement spécialisé.
- Le plurilinguisme.

Les stages en milieu scolaire ont pour objectif l'observation de la mise en pratique des notions qui sont enseignées de façon théorique. Dans l'optique de la profession future, il s'agira surtout :

- de prendre connaissance des difficultés qui peuvent se présenter dans l'apprentissage de la langue orale et écrite, dans celui des mathématiques, ainsi que des insuffisances ou des anomalies qui touchent certains enfants dans leur développement moteur et/ou dans leur langage.
- De s'informer auprès des enseignants sur les possibilités qu'a l'école de remédier, autant que faire se peut, à ces inconvénients. (Différenciation pédagogique, Programmes Personnalisés d'Aide Educative, Aide Personnalisée après l'école, Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté).
- De se renseigner sur les liens entre l'Education Nationale et les prises en charge spécialisées possibles (orthophonie, pédopsychiatrie, psychomotricité...).

La présence d'une personne étrangère est généralement une gêne dans une classe. L'étudiant tâchera de rendre cette gêne aussi minime que possible. Il ne lui appartiendra pas de juger, ni de commenter les pratiques pédagogiques, mais il devra par contre être attentif à ce qui rend le métier difficile, en particulier la diversité des élèves auxquels les enseignants doivent continuellement adapter leur enseignement. Généralement, les enseignants qui acceptent d'accueillir des stagiaires se montrent ouverts aux questions. Cela peut représenter pour eux une façon intéressante d'obtenir un retour : l'apport d'un regard extérieur sur les enfants.

Les stages en établissements recevant de très jeunes enfants (crèches, halte-garderie, jardins d'enfants) seront l'occasion d'observer les moyens de communication des enfants dans leur tout jeune âge et d'essayer de saisir le processus d'acquisition du langage, les étapes successives de cet apprentissage en comparant la façon de s'exprimer chez des enfants d'âges différents. Il s'agira de remarquer et de relever certaines anomalies concernant non seulement la parole ou l'expression, mais aussi la motricité et le comportement.

3. Evaluation

Chaque stage est validé par une attestation portant signature du responsable du stage, ses éventuelles appréciations et le tampon de l'établissement qui aura accueilli le stagiaire.

Ce document sera remis aux directrices des études.

4. Rapports de stage :

Introduction :

En 2^{ème} année, pour valider le module « organisation du système scolaire, l'étudiant doit rédiger 5 rapports de stage (crèche- maternelle- C.P. -C.M. -classe spécialisée).

Ces rapports seront remis à l'école pour le 31 mars de l'année en cours et seront corrigés par des professionnels de la petite enfance et de l'Education Nationale.

Leur validation sera effectuée pour la session de juin.

En cas d'obtention d'une note inférieure à 10 sur 20, l'étudiant réécrit son rapport de stage (sans obligation de refaire le stage) pour la session de rattrapage de septembre.

Dans ce cas, le rapport de stage sera rendu au plus tard le 01 septembre de l'année en cours.

Contenu et critères de validation :

Chaque compte-rendu comprendra environ 10 pages dactylographiées et numérotées, incluant un plan structuré et une bibliographie succincte.

Il comportera les éléments d'observation suivants :

- description de la structure
- organisation générale de la journée
- situations d'apprentissages proposées aux enfants (à relier avec les objectifs pédagogiques et/ou éducatifs étudiés en cours) ;
- activités liées au développement psychomoteur, linguistique et/ou cognitif de l'enfant.
- Apprentissage de la socialisation et de l'autonomie.
- Les difficultés d'apprentissage des enfants et les possibilités de remédiations.

III. STAGES CLINIQUES

1. Modalités générales d'organisation

La durée et le contenu des stages varient selon les années.

L'étudiant choisit son lieu et son maître de stage, dans la région Alsace ou ailleurs. Il vérifiera que le maître de stage soit agréé par le centre de formation de Strasbourg.

Les maîtres de stage agréés sont répertoriés. Dans le cas inverse, une demande d'agrément doit être remplie par le demandeur, remise à l'école et sera soumise à la commission d'agrément.

Procédures

Stages en libéral :

- prendre contact avec l'orthophoniste après avoir vérifié ses disponibilités dans le classeur.
- convenir des dates de stage.
- Définir les objectifs de stage avec l'orthophoniste (possibilité de remplir le préalable au stage n° 2 – cf annexes-)
- remplir et signer deux conventions de stage « préalables au stage n° 1 »(cf annexes), en laisser un exemplaire à l'orthophoniste et en rapporter un à l'école.
- à la fin du stage, remplir et faire signer une évaluation de stage et la retourner à l'école (cf annexes).

Stages en établissement :

- Prendre contact avec l'établissement
- Convenir des dates de stage avec l'établissement et l'orthophoniste le cas échéant
- Remplir la « demande d'autorisation de stage » (cf annexes).
- Remplir et signer les 3 exemplaires de la « convention de stage » (3 couleurs différentes) : un exemplaire destiné à l'établissement, un pour l'école, un pour l'étudiant (cf annexes).
- Rapporter ce dossier aux directrices qui se chargent de le transmettre à l'établissement
- Avant de démarrer le stage, vérifier dans le classeur-relais que la convention et l'autorisation sont bien revenues à l'école.
- A la fin du stage, remplir et faire signer une évaluation de stage et la retourner à l'école (cf. annexes).

IL EST IMPERATIF QUE LES PAPIERS SOIENT FAITS SUFFISAMMENT A L'AVANCE, LES COURRIERS ETANT TRES LENTS DANS LES ADMINISTRATIONS !

Dans le carnet de stages figure une « feuille de route » qui vous permettra de baliser votre parcours de stages. Au cours de la 4^{ème} année, sera prévu un entretien individuel avec les directrices d'études qui permettra, à l'aide de ce document, de faire le point de ce cursus et de le réajuster le cas échéant.

2. Objectifs des stages cliniques

Au cours des stages, les compétences cliniques se construisent de manière progressive en relation avec les connaissances théoriques. L'étudiant établira des liens entre sa formation théorique et la réalité clinique en ayant une démarche active d'interrogation, de réflexion et de compréhension

au travers d'échanges avec le maître de stage et les enseignants, notamment au cours des travaux dirigés.

Le maître de stage peut s'informer de l'organisation des enseignements en se référant au document « récapitulatif des cours » disponible sur le site de la faculté de médecine (www-ulpmed.u-strasbg.fr) et auprès du stagiaire.

Les objectifs de stages varient en fonction des années.

En **2^{ème} année**, on attend de l'étudiant une réflexion clinique et une observation attentive (**stage d'observation**).

En **3^{ème} année**, en fonction du parcours de stages de l'étudiant (cf. carnet de stages), celui-ci doit peu à peu s'engager dans un rôle plus actif avec l'aide du maître de stage pour l'appréhension et la compréhension des situations cliniques (**stage semi-actif**).

En **4^{ème} année**, l'étudiant prend davantage d'initiatives jusqu'à l'autonomie complète sous la supervision du maître de stage (**stage actif**).

Il s'agira d'acquérir une pratique professionnelle au travers notamment des objectifs suivants :

- établir une relation thérapeutique avec le patient et son entourage,
- établir des liens, échanger des informations pertinentes sur le patient avec les autres professionnels (participation à une réunion de synthèse, ...)
- respecter les règles déontologiques de la profession (secret médical),
- conduire des rééducations de façon autonome :
en partant si possible de la réalisation du bilan, savoir établir un plan thérapeutique et mettre en œuvre, en partie au moins, les objectifs rééducatifs, ainsi que les écrits qui s'y rapportent (comptes-rendus de bilan, comptes-rendus d'évolution, courriers, documents administratifs, tenue des dossiers...).

Les stages en institution auront pour objectif particulier l'observation :

- du fonctionnement institutionnel
- de la prise en charge institutionnelle d'une pathologie
- du travail d'une équipe pluridisciplinaire
- de la spécificité du travail de l'orthophoniste le cas échéant

3. Evaluation

Chaque stage est soumis à une évaluation par le maître de stage.

- Au cours de la reprise de stage avec le stagiaire, seront discutés les différents points de la feuille d'évaluation (cf annexes).

Ce document sera ensuite rempli par le Maître de stage et transmis à l'école par courrier ou par l'intermédiaire du stagiaire. Il en sera tenu compte pour la validation finale des stages.

4. Rapports de stage

Introduction :

En 4^{ème} année, pour valider l'ensemble des études et obtenir le diplôme, 5 rapports de stage seront à rédiger :

- **un rapport de stage obligatoire sur l'une des 4 structures suivantes :**

- psychiatrie infantile
- IME, ITEP
- Institut d'enfants sourds
- Maison de retraite

- **4 rapports de stage à choisir parmi les pathologies suivantes :**

- Langage écrit
- Dyscalculie
- Langage oral
- Handicaps
- Troubles de la sphère ORL
- Voix
- Troubles neurologiques
- Stomatologie-orthodontie

Les comptes-rendus peuvent être rédigés au fur et à mesure que les stages sont effectués. Ils peuvent être corrigés par des orthophonistes – maîtres de stages – choisis par l'étudiant (pas plus de 3 rapports par orthophoniste). Dans ce cas, les rapports de stage doivent parvenir à l'école, notés, avec tampon et signature de l'orthophoniste, 15 jours avant la date du jury.

Ils peuvent également être corrigés par l'école. Dans ce cas, ils devront être rendus **IMPÉRATIVEMENT** au 31 mars de la 4^{ème} année, pour une validation au jury de juin, au plus tard le 05 septembre pour une validation au jury de septembre.

L'école ne les acceptera plus au-delà de ces dates.

Contenu et critères de validation :

Chaque compte-rendu comportera environ 10 pages dactylographiées et numérotées, incluant un plan structuré et une bibliographie succincte.

Il comportera le cas échéant une description sommaire de la structure, sa spécificité, les modalités globales de prise en charge.

Il pourra prendre la forme d'une étude de cas en ciblant le suivi d'un patient, ou d'une analyse d'une technique de rééducation appliquée à un ou plusieurs cas ou encore il pourra faire la synthèse des pratiques observées, des choix, des modalités de prise en charge.

Dans tous les cas, il mènera à une réflexion sur la pathologie et/ou les pratiques, en faisant des liens entre théorie et clinique.

Il conviendra de s'abstenir de tout jugement critique sur les pratiques observées, cependant l'étudiant peut exprimer son ressenti par rapport à son expérience de stagiaire.

L'anonymat des patients et des maîtres de stage doit être respecté.

Validation :

Il sera tenu compte du fond comme de la forme, notamment de l'orthographe.

Les comptes-rendus seront lus, corrigés et validés d'après les critères évoqués ci-dessus.

L'orthophoniste peut faire ses corrections et ses observations directement sur le rapport de stage ou sur une feuille à part.

La notation se fait sur 20 ; un rapport n'obtenant pas la moyenne ne sera pas validé et devra être refait et rendu avant la date limite pour le jury suivant.

EVALUATION DES STAGES CLINIQUES (pathologies et institutions)

(2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} années)

STAGE effectué par Mme, Mlle, M.
Etudiant(e) enannée

Auprès de Mme, Mlle, M.
Maître de Stage exerçant à titre libéral
 en institution

Adresse
Tél
Mail

Je soussigné (e), certifie que l'étudiant(e)..... a effectué en ma présence un stage dans :

Les institutions suivantes :

- psychiatrie infantile : h
- IME, ITEP : h
- Institut d'enfants sourds : h
- Maison de retraite : h

Les pathologies suivantes :

- Langage écrit : h
- Dyscalculie : h
- Langage oral : h
- Handicaps : h
- Trouble sphère ORL : h dont laryngectomie : h
- Voix : h
- Trouble neuro : h
- Stomatologie : h
- Orthodontie : h

Avis du Maître de Stage ou du directeur de l'institution en vue de la validation du stage :

- Avis favorable
- Autre avis (précisez).....
.....
.....

Signature du stagiaire :

Signature du maître de stage
ou du directeur de l'institution :

**Ce document est à transmettre à l'Ecole d'Orthophonie en fin de stage.
Il sera mis à disposition du jury de fin d'année pour validation.**

EVALUATION DU STAGE :

Les rubriques sont proposées à titre indicatif pour guider l'encadrement du stage et le stagiaire dans ses objectifs.

Les rubriques ne seront pas forcément toutes complétées. Elles le seront en fonction du type de stage (stage d'observation / stage semi-actif / stage actif) et en fonction de l'expérience du stage.

- **prise de contact avec le maître de stage et élaboration des objectifs du stage :**
.....
.....
- **investissement et motivation** (respect de la ponctualité, assiduité...) :.....
- **maîtrise de la situation d'observation dans un cadre thérapeutique** (discrétion – tact – courtoisie – confidentialité) :
.....
.....
.....
- **capacités d'observation** (pertinence du questionnement, mise en lien avec les savoirs théoriques) :
.....
.....
.....
- capacités relationnelles (contact avec le patient et son entourage, écoute, adaptation de sa communication,)
- savoir-faire professionnels : bilan
(savoir choisir et mener des épreuves de bilan, les analyser, formuler des hypothèses diagnostiques, élaborer un projet (même partiel) de rééducation, savoir rédiger un compte rendu)
 - rééducation : choisir et exploiter des supports de rééducation (pertinence, adaptabilité)
 - connaissance des techniques rééducatives
 - organisation d'une séance
 - autonomie
 - maîtrise des écrits :
 - tenue des dossiers, des documents administratifs...
 - capacités d'autocritique et d'évolution
(sollicite l'évaluation de son travail en cours de stage, accepte la critique, la supervision, modifie son attitude en fonction des remarques)

FEUILLE DE ROUTE

STAGES 1^{ère} ANNEE : crèche et écoles

	ETABLISSEMENT (tampon)	MAITRE DE STAGE (tampon et signature)	NOMBRE D'HEURES VALIDEES
CRECHE			
MATERNELLE			
C.P.			
C.M.			
CLASSE SPECIALISEE			

STAGES 1^{ère} ANNEE : observation

	MAITRE DE STAGE (tampon et signature)	NOMBRE D'HEURES VALIDEES
LIBERAL		
ETABLISSEMENT		

STAGES CLINIQUES : institutions

	ETABLISSEMENT (tampon)	MAITRE DE STAGE (tampon et signature)	NOMBRE D'HEURES VALIDEES
I.M.E./I.T.E.P.			
PEDO- PSYCHIATRIE			
ETABLISSEMENT POUR DEFICIENTS AUDITIFS			
MAISON DE RETRAITE			

STAGES CLINIQUES : pathologies

LANGAGE ECRIT	MAITRE DE STAGE (tampon et signature)	NOMBRE D'HEURES VALIDEES	ETABLISSEMENT (tampon et signature)

STAGES CLINIQUES : pathologies

LANGAGE ECRIT	MAITRE DE STAGE (tampon et signature)	NOMBRE D'HEURES VALIDEES	ETABLISSEMENT (tampon et signature)

STAGES CLINIQUES : pathologies

DYSCALCULIE ET TROUBLE DU RAISONNEMENT MATHEMATIQUE	MAITRE DE STAGE (tampon et signature)	NOMBRE D'HEURES VALIDEES	ETABLISSEMENT (tampon et signature)

STAGES CLINIQUES : pathologies

DYSCALCULIE ET TROUBLE DU RAISONNEMENT MATHEMATIQUE	MAITRE DE STAGE (tampon et signature)	NOMBRE D'HEURES VALIDEES	ETABLISSEMENT (tampon et signature)

STAGES CLINIQUES : pathologies

LANGAGE ORAL	MAITRE DE STAGE (tampon et signature)	NOMBRE D'HEURES VALIDEES	ETABLISSEMENT (tampon et signature)

STAGES CLINIQUES : pathologies

LANGAGE ORAL	MAITRE DE STAGE (tampon et signature)	NOMBRE D'HEURES VALIDEES	ETABLISSEMENT (tampon et signature)

STAGES CLINIQUES : pathologies

HANDICAPS	MAITRE DE STAGE (tampon et signature)	NOMBRE D'HEURES VALIDEES	ETABLISSEMENT (tampon et signature)

STAGES CLINIQUES : pathologies

HANDICAPS	MAITRE DE STAGE (tampon et signature)	NOMBRE D'HEURES VALIDEES	ETABLISSEMENT (tampon et signature)

STAGES CLINIQUES : pathologies

TROUBLES DE LA SPHERE ORL	MAITRE DE STAGE (tampon et signature)	NOMBRE D'HEURES VALIDEES	ETABLISSEMENT (tampon et signature)

STAGES CLINIQUES : pathologies

TROUBLES DE LA SPHERE ORL	MAITRE DE STAGE (tampon et signature)	NOMBRE D'HEURES VALIDEES	ETABLISSEMENT (tampon et signature)

STAGES CLINIQUES : pathologies

VOIX	MAITRE DE STAGE (tampon et signature)	NOMBRE D'HEURES VALIDEES	ETABLISSEMENT (tampon et signature)

STAGES CLINIQUES : pathologies

VOIX	MAITRE DE STAGE (tampon et signature)	NOMBRE D'HEURES VALIDEES	ETABLISSEMENT (tampon et signature)

STAGES CLINIQUES : pathologies

STOMATOLOGIE- ORTHODONTIE	MAITRE DE STAGE (tampon et signature)	NOMBRE D'HEURES VALIDEES	ETABLISSEMENT (tampon et signature)

STAGES CLINIQUES : pathologies

STOMATOLOGIE- ORTHODONTIE	MAITRE DE STAGE (tampon et signature)	NOMBRE D'HEURES VALIDEES	ETABLISSEMENT (tampon et signature)

STAGES CLINIQUES : pathologies

NEUROLOGIE	MAITRE DE STAGE (tampon et signature)	NOMBRE D'HEURES VALIDEES	ETABLISSEMENT (tampon et signature)

STAGES CLINIQUES : pathologies

NEUROLOGIE	MAITRE DE STAGE (tampon et signature)	NOMBRE D'HEURES VALIDEES	ETABLISSEMENT (tampon et signature)